



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION (N°872) DE MISE A DISPOSITION LA SALLE BERLIOZ A L'ASSOCIATION CFMO, A TITRE PAYANT **DÉCISION N° DM-23-207 EN DATE DU 23 MAI 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

VU la demande de l'Association du « Centre de Formation des Musiciens d'Orchestre » (CFMO) représentée par Madame Emmanuelle DUTHU, par délégation de son Président, Pierre-Henri DENAIN, et domiciliée, 34 avenue de New York, 75116 PARIS, d'organiser des masterclasses dans la salle Berlioz le 11 avril de 10h00 à 14h00 et le 2 mai 2023 de 11h00 à 16h30 ;

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'Association du « Centre de Formation des Musiciens d'Orchestre » (CFMO) représentée par Madame Emmanuelle DUTHU, par délégation de son Président, Pierre-Henri DENAIN, et domiciliée, 34 avenue de New York, 75116 PARIS, une convention de location de salle pour un montant de 99,75 € TTC (quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante-quinze centimes), afin d'organiser des masterclasses dans la salle Berlioz le 11 avril de 10h00 à 14h00 et le 2 mai 2023 de 11h00 à 16h30 ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230523-lmc1H10757H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/05/2023
Date de Publication : 23/05/2023